

2023 - 2024 - n° 101 - Mardi 06 février 2024

- Catégorie : Applications Métiers
- Objet : ARENA - Suppression des délégations obsolètes en école

Madame, Monsieur,

Afin de conserver une étanchéité des accès aux différentes applications qui permettent l'accès à des données personnelles et sensibles des écoles, nous devons procéder à la suppression des délégations dites "obsolètes" du portail ARENA le 6 février 2024.

Les effectifs d'agents en école étant désormais stabilisés, cette opérations technique va impacter les personnels qui disposent de délégations d'accès en tant que directeur d'une école dans laquelle il ne sont pas ou plus affectés.

Cette opération est une étape nécessaire de l'année scolaire, et permet d'assurer une sécurité des bases de données de chaque école.

A l'issue de cette étape, si toutefois un agent en école perdait l'accès à une application sur son portail ARENA, il pourra solliciter l'inspecteur de circonscription de la structure concernée, afin que ce dernier ré-évalue sa demande dans l'application SOLARIS.

Cordialement

Olivier ADAM
Directeur des Systèmes d'Information et de l'Innovation (DSII)

La plateforme d'assistance informatique AMIGO est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire : <https://assistance.ac-rennes.fr>

[Suivez la météo des services numériques](#)

